



La commission surendettement peut-elle prendre mon héritage ?

Par **jnc21**, le **21/03/2011** à **21:09**

Bonjour, Je suis actuellement en commission de surendettement, un plan de remboursement de mes créanciers est en place. Je vais toucher une somme d'argent suite à un héritage. Est-ce que la commission va me prendre cette somme ou bien ma banque va-t-elle avertir la commission ? Merci de me répondre

Par **mimi493**, le **21/03/2011** à **21:32**

C'est à vous d'avertir. le surendettement suppose qu'on utilise ses actifs pour rembourser